

**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises  
**Herausgeber:** Société d'histoire du canton de Fribourg  
**Band:** 34-35 (1946-1947)  
**Heft:** 6

**Artikel:** L'origine des Zurich de Lessoc  
**Autor:** Naef, Henri  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-817811>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'ORIGINE DES ZURICH DE LESSOC

par HENRI NAEF

Le nom que portait le président si regretté de la Société d'histoire du canton de Fribourg intrigue maintes personnes et, en particulier, les Zuricois eux-mêmes. Pleinement renseigné sur la qualité de chevalier de la Milice dorée et de comte palatin<sup>1</sup> décernée en 1818 à Jean-Louis Zurich, l'on ne l'est pas sur l'étymologie du patronyme non plus que sur l'extraction de la famille. « Celle-ci que l'on suppose être originaire du canton de Zurich, d'où elle aurait tiré son nom, est établie dans la Gruyère, à Lessoc, depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle », plusieurs de ses membres y exerçant au cours des temps les fonctions de métral, lieutenant et gouverneur. Ces renseignements, publiés en 1924 par M. Alfred d'Amman, lui avaient été procurés par le comte Pierre de Zurich, lequel assurait encore en 1933 que sa race était « probablement originaire de Zurich »<sup>2</sup>. Notre ami devait changer d'opinion.

<sup>1</sup> C'est-à-dire comte du Sacré Palais et du Palais de Saint-Jean de Latran, titre conféré par Sauveur duc de Sforza, prince de Savelli, en vertu de ses priviléges héréditaires, et qu'il ne faut point confondre avec celui de comte palatin du Saint Empire. D'autre part, le pape Léon XIII conféra en 1885 le titre héréditaire de comte à Jean-Alexis de Zurich, qui mourut à Lyon en 1901. Cf. Alfred d'AMMAN, *Lettres d'armoiries et de noblesse concédées à des familles fribourgeoises*, dans *Archives héracliques suisses (A.H.S.)*, 1924, p. 25-27.

<sup>2</sup> Cf. P. DE ZURICH, art. *Zurich et de Zurich*, dans *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse (D.H.B.S.)*, t. VII, 1933, p. 537.

« Hudrietus Ructier *alias* Churich de Villarmorens », cela est certain, vivait à, ou près de, Lessoc, au XIV<sup>e</sup> siècle, et mourut avant 1431<sup>1</sup>, « ce qui fait croire que le nom primitif de la famille était Rüti ou Rüchti »<sup>2</sup>. Ructier, en effet, pourrait être un vocable alémanique mal transcrit. S'il dérive de Rüti (en vieil alémanique *riuti*), il signifie défrichement<sup>3</sup>; si de Rüchti (du dialecte *ruch*, rude, raboteux<sup>4</sup>), il signifie un parchet pierreux, c'est-à-dire l'homme du parchet défriché ou pierreux. Bien que le sens des mots se contredise, il n'est pas impossible qu'en transcription — et même dans le langage — l'on ait pris l'un pour l'autre. L'on a constaté que Rüti et ses variantes se trouvent plus de mille fois dans l'atlas suisse et qu'il se rencontre dans tous les cantons alémaniques, sans exception. Ruchti, d'autre part, est un nom de famille demeuré fréquent, en particulier dans le Seeland bernois, ainsi qu'à Soleure<sup>5</sup>.

Mais un terme qui désigne le défricheur ou l'habitant des pierraillles étant un sobriquet, il peut avoir été généralisé dans n'importe qu'elle contrée alémanique sans que les traces documentaires s'en soient conservées. L'on sait d'ailleurs qu'il est communément impossible de dresser les généalogies rurales, voire urbaines, avant le XIV<sup>e</sup> siècle. Force est donc bien de se contenter d'indices.

Certes, il exista plusieurs familles Rüti à Zurich; la lignée des von Rüti appartint à la noblesse bernoise<sup>6</sup>; et déjà nous ne sommes plus en mesure de localiser certains personnages qui pa-

<sup>1</sup> M. Hubert de VEVEY, dans l'article *de Zurich* de l'*Almanach généalogique suisse*, t. V, 1933, p. 943 ss., a donné la transcription du texte ci-dessus d'après l'original (A.E.F., *Grosse de Gruyère*, n° 75, fo 11); on lui doit la rectification de quelques erreurs parues dans *A.H.S.*, 1924. Les éléments auxquels nous nous référons sont consignés dans la généalogie manuscrite établie sur sa famille par Pierre de Zurich (Archives du château de Barberêche).

<sup>2</sup> *D.H.B.S.*, *loc. cit.*

<sup>3</sup> Cf. *Dictionnaire géographique de la Suisse* (*D.G.S.*), t. IV, 1906, p. 232, art. *Rüti*, *Rülli*, *Rüteli*, etc. Est-il besoin de faire remarquer que ce nom est identique à celui de la fameuse prairie du Grütli (*Rütli*)?

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 216, art. *Rüche*, *Ruchen*, *Rüchi*.

<sup>5</sup> Cf. *D.H.B.S.*, t. V, p. 584, art. *Ruchti*. Pour la diffusion actuelle de cette famille, cf. Robert EHLER, *Les noms de familles suisses*, ouvrage édité par la Société suisse d'études généalogiques, en collaboration avec le Service fédéral de l'état civil, Zurich, 1940, t. II, p. 657.

<sup>6</sup> Cf. *D.H.B.S.*, t. V, p. 621.

raissent dans les territoires de Nuithonie et de l'Ogo où le canton de Fribourg devait s'inscrire un jour<sup>1</sup>. En 1447, du moins, il appert qu'un dénommé Rutty possédait jadis un tènement à Posieux<sup>2</sup>. D'autre part, Rüti est l'appellation d'un très vieux domaine, sis dans la paroisse de Planfayon<sup>3</sup>. C'était de plus un toponyme aux environs de Bellegarde (Jaun) où se parle le langage alémanique quoique la commune confine à celle, entièrement romane, de Charmey en Gruyère. Deux textes de premier intérêt l'établissent, que nous devons aux recherches patientes de M<sup>me</sup> Jeanne Niquille, archiviste d'Etat<sup>4</sup>.

Pour l'année 1403, figurent au terrier de Bellegarde les propriétaires du lieu. Or, « *Petrus de Augia, morans in Carreria* » reconnaît avoir « *ou Rutty*<sup>5</sup> *tres setoratas* » et « *Petrus Rorers, de Parva villa : Item ou Rutty unum morsellum prati* ». Les deux noms de personne, le latin et le germain, sont, à l'évidence, traduits l'un de l'autre. Le génitif « *Rorers* » (Rohrers) signifie « du bassin de fontaine » ou « de l'auge », en sorte que nous sommes en présence du

<sup>1</sup> A la famille bernoise semble bien ressortir Cono de Ruti qui, en 1228, se trouve aux côtés de plusieurs dynastes, tels que Wilhelmus Francès, de Pont, Wilhelmus de Bolo, dans un arbitrage entre le couvent de Hauterive et le sire de Montagny (Cf. Mgr GUMY, *Regeste de l'abbaye de Hauterive*, Fribourg, 1933, art. n° 376). Il en est apparemment de même, en 1276, de Conrad, dit Blasi, de Rüti, qui renonce à la dîme d'Elisried, en présence d'Ulric de Maggenberg, avoyer de Fribourg, de Richard de Corbières et d'autres (cf. MAX DE DIESBACH, *Regeste fribourgeois*, A.S.H. p., t. X, 1913, p. 126).

<sup>2</sup> Cf. GUMY, *op. cit.*, n° 2189. — Un Johannes, puis un Wilhelmus Roty ont accès à la bourgeoisie de Fribourg vers 1353, un Jacobus Rotys en 1381 (cf. YVES BONFILS et B. DE VEVEY, *Le premier livre des Bourgeois de Fribourg*, A.S.H.F., t. XVI, 1941, p. 205 et 132).

<sup>3</sup> Cf. H.-L. LEU, *Allgemeines Helvetisches... Lexicon*, Zurich, t. XV, 1759, p. 547. — Sur la commune de Saint-Antoine se trouve le lieu dit In der Rütti, et sur celle de Jaun (Bellegarde) Im Rutely (cf. F. BUOMBERGER, *Dictionnaire des localités du Canton de Fribourg*, 1897, p. 146).

<sup>4</sup> M<sup>me</sup> Niquille a eu la bonté de compulser à notre intention les plus anciennes grosses de Bellegarde, conservées aux Archives de l'Etat. Les citations ci-après sont extraites du n° 23.

<sup>5</sup> Il n'est pas besoin de dire que « *ou Rutty* » signifie « *au Rutty* ». Quant à la transcription du nom propre, il se peut lire aussi bien Ructy, comme Ructier peut être lu Ruttier.

même individu ou de deux homonymes. Petrus de Augia habite en la Charrière et Petrus Rorers est de Parva villa, où nous reconnaissions la Villette, hameau de Bellegarde, au bord de la charrière qui conduit encore à Charmey. Petrus de Augia possède trois « seyturées » (nous dirions aujourd’hui trois « poses »<sup>1</sup>) de terrain et Petrus Rorers un morceau de pré, au Rutty que l’on peut lire aussi bien Ructy.

De Ructy à Ructier, il est à peine besoin de chercher une transition, si ce n'est par le processus attractif qui, en pays roman, fit osciller les dérivés du suffixe *iacum*<sup>2</sup>. Il n'est pas interdit non plus de supposer que pour un patoisant de Lessoc (ancienne prononciation Le-so), Ructier ne comportât une signification d'origine : « celui qui vient du Ructy » ou « du Ruck », dénomination de divers pâturages étagés sur le versant du Rückberg<sup>3</sup> proche de Bellegarde.

Encore le faut-il établir, car si Hudriet Ructier alias Churich et ses ancêtres provenaient des bords de la Limmat, ce qui précède n'aurait que faire dans la démonstration. En provenaient-ils ?

Après l'avoir cru, le comte Pierre de Zurich s'était rallié à une autre hypothèse dont nous lui avions proposé les éléments. Même il l'avait si bien adoptée qu'il ne craignit pas de la répandre<sup>4</sup>. Etant responsable de l'idée, nous devons à notre ami d'exposer honnêtement nos arguments.

Disons d'abord ce qui nous a poussé à les énoncer. Qu'un Zurichois ait émigré à Lessoc au XIV<sup>e</sup> siècle, ou avant, est à la fois improbable et peu vraisemblable ; le fait serait contraire aux lois sociologiques qui régissaient le moyen âge et, en plus faible mesure

<sup>1</sup> Le mot « *setorat* » se traduisait ainsi. « Troys seyturées de prez » lit-on aux Articles de Gruyère, en 1619. Cf. B. DE VEVEY, *Le droit de Gruyères*, dans *Sources du droit du Canton de Fribourg*, 1939, p. 150. D'après LITTRÉ, « *setérée* » est le « nom dans quelques provinces d'une mesure agraire équivalant à une étendue qui se sème avec un setier de blé. »

<sup>2</sup> Jussy-Jussier, Salvagy-Savigny-Savagnier-Savignier, Sévery-Siviriez, Verny-Vernier, Veyry-Veyrier, etc.

<sup>3</sup> Cf. D.G.S., t. IV, p. 218; BUOMBERGER, *op. cit.*, p. 145. — Cet auteur exact ne met de tréma ni à l'Ober Ruck, ni aux Klein et Gross Ruckli.

<sup>4</sup> Elle a trouvé notamment un écho dans deux revues illustrées de Suisse alémanique, *Die Woche* et *Der Sonntag*, art. *Der Graf von Zürich, (sic)*, n<sup>o</sup>s du 24 mars 1947.

sans doute, sont encore manifestes. Quelles péripéties ne devrait-on pas imaginer pour expliquer comment un habitant d'une ville prospère, fort lointaine et, qui plus est, alémanique, soit parvenu dans un village retiré de la Gruyère romane et s'y soit établi ! Le contraire s'est en tout temps produit, à moins de circonstances extraordinaires. Or de telles circonstances ne se laissent aucunement deviner. L'on voit d'emblée les *Churi* (ainsi prononce-t-on encore le nom des Zurich dans l'idiome local) occuper une situation en vue. Loin d'être un aventurier, Hudriet (pour autant qu'il fût l'immigrant) était propriétaire terrien de Villarmorens. L'appellation a disparu, mais une précision est donnée à l'original qui ajoute : « *apud Lessot* ». Le domaine était donc près du village<sup>1</sup>.

Bien qu'il ne soit pas irréel, l'extraordinaire, comme le mot l'indique, est rare, de sorte que la solution « *ordinaire* », c'est-à-dire simple, l'emporte en probabilité. Se trouverait-elle ? ou mieux : se trouverait-il un endroit qui répondît au sobriquet du nouvel habitant de Lessoc ? Il en est un, en effet, dans la vallée de la Jigne, *Zur Eich*<sup>2</sup>, hameau (alémanique) de Bellegarde, dont le sens est parfaitement clair : « *Au chêne* », et que rend le gruérin « *Ou Tsâno* ». *Zur Eich* et *La Villette* d'où était Pierre Rohrers, propriétaire au Ructy, sont à quelques cents mètres l'un de l'autre ; et quelques heures suffisent au promeneur pour atteindre Lessoc. Ce sont là des coïncidences trop fortes pour y voir un jeu du hasard.

Que *Zur Eich* se soit déformé, au passage linguistique, en *Churich* ne souffre aucune difficulté. Le fait même que, plus tard, les greffiers aient pris soin de le rétablir dans une graphie proche de l'énoncé primitif (*Zur Ich*) serait un indice qu'ils n'ignoraient pas l'origine de leur ressortissant et ne songeaient pas le moins du

---

<sup>1</sup> Le toponyme porte en lui-même un indice autochtome ; c'est à l'origine, le bien-fonds d'un Morand, Moura ou Moret, patronymes dont les derniers subsistent dans la contrée.

<sup>2</sup> « *Eich, bey der, ou zur, hameau de huit habitations dans la vallée de Jaun, qui a reçu son nom du seul chêne (eich) qui existe dans cette contrée élevée* », écrivait F. KUENLIN, au *Dictionnaire géographique, statistique et historique du Canton de Fribourg*, t. I, 1832, p. 156. — Cf. D.G.S., t. I., p. 672, art. *Eich (zur)*.

monde à la capitale zuricoise<sup>1</sup>. Aussi bien n'existe-t-il entre elle et Zur. Eich aucun rapport philologique quelconque.

Quant aux deux *cognomina* (Ructier, Churich), issus de la même région, ils furent évidemment précédés d'un ou de plusieurs autres dont de Augia-Rohrers ne saurait être, de prime abord, exclu. Pour les circonstances qui amenèrent le Gruérin alémanique à quitter ses hauteurs, elles sont de celles qui appartiennent à l'ordinaire. Un mariage avec une fille de Lessoc peut en rendre raison. Mais avec ou sans mariage local, il était dans l'ordre des choses que Huddriet, ou son père avant lui, eût cherché un lot meilleur.

On le voit, l'hypothèse que nous avions formulée ne rencontre aucun obstacle ; elle se confirme au contraire au fur et à mesure de l'examen. Il n'est donc point hasardeux, croyons-nous, de conclure que la race gruérienne des Zurich est parfaitement autochtone.

---

<sup>1</sup> On aperçoit à quel point le comte Pierre aurait eu raison de se refuser péremptoirement à écrire son nom avec un tréma sur le *u* de Zurich.